

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Walid ben Salah (Delta Consult).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012**ACTIFS**

(Montants exprimés en dinars)

ACTIFS	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
 <u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(56 500)	(54 039)
		-	2 461
Immobilisations financières	3	9 483 474	9 322 188
		<u>9 483 474</u>	<u>9 324 649</u>
		<u>9 483 474</u>	<u>9 324 649</u>
 <u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 712 717	6 301 274
Moins : provisions		(130 259)	(138 500)
	4	6 582 458	6 162 774
Autres actifs courants	5	59 453	61 243
Liquidités et équivalents de liquidités	6	3 372	1 068 314
		<u>6 645 283</u>	<u>7 292 331</u>
		<u>6 645 283</u>	<u>7 292 331</u>
		<u>16 128 757</u>	<u>16 616 980</u>

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 713 591	2 713 591
Résultats reportés		1 874 872	1 248 188
		<u>14 588 463</u>	<u>13 961 779</u>
<u>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>14 588 463</u>	<u>13 961 779</u>
Résultat net de la période		1 440 338	2 626 684
		<u>16 028 801</u>	<u>16 588 463</u>
<u>Total capitaux propres avant affectation</u>	7	<u>16 028 801</u>	<u>16 588 463</u>
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	99 956	28 517
		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
<u>Total des passifs courants</u>		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>99 956</u>	<u>28 517</u>
		<u>16 128 757</u>	<u>16 616 980</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>16 128 757</u>	<u>16 616 980</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 363 132	1 478 415
Produits nets sur cessions de titres	10	347 300	1 518 439
Reprise sur provisions		92 893	-
<i>Total des produits d'exploitation</i>		<u>1 803 325</u>	<u>2 996 854</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	11	274 049	288 788
Dotations aux amortissements et aux provisions	12	87 113	78 282
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<u>361 162</u>	<u>367 070</u>
		<u>1 442 163</u>	<u>2 629 784</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>			
Charges financières nettes		(67)	(68)
Autres gains ordinaires		24	15
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>1 442 120</u>	<u>2 629 731</u>
Impôt sur les sociétés	13	(1 782)	(3 047)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>1 440 338</u>	<u>2 626 684</u>
<u>Résultat de la période</u>		<u>1 440 338</u>	<u>2 626 684</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**Arrêté au 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	14	3 590 350	5 117 682
Dividendes et intérêts encaissés	15	1 363 132	1 478 415
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>4 953 482</u>	<u>6 596 097</u>
Décaissements pour achats de titres	14	4 047 222	3 097 211
Distributions de dividendes	16	1 999 946	1 799 952
Jetons de présence		21 000	21 000
Autres décaissements		163 821	236 189
		<hr/>	<hr/>
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		<u>6 231 989</u>	<u>5 154 352</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		<u>(1 278 507)</u>	<u>1 441 745</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u>			
Ecaissements provenant de la cession des immobilisations financières	17	412 140	-
Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières	17	(198 575)	(662 989)
		<hr/>	<hr/>
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>		<u>213 565</u>	<u>(662 989)</u>
Variation de trésorerie		<u>(1 064 942)</u>	<u>778 756</u>
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE		<u>1 068 314</u>	<u>289 558</u>
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		<u>3 372</u>	<u>1 068 314</u>

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 Décembre 2012, à D : 9.483.474 contre D : 9.322.188 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• ASTREE	330.602	20,029	6.621.747
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604
• SICOAC	15.630	13,115	204.983
• Air liquide	24.959	39,900	995.871
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169
<u>Total</u>			<u>9.483.474</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2011</u>		9.322.188
<u>Achats</u>		196.877
♦ AIR LIQUIDE	196.877	
<u>Ventes</u>		
♦ AIR LIQUIDE	35.591	
<u>Solde au 31/12/2012</u>		<u>9.483.474</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 6.582.458 et se détaille comme suit

:

<i>Titre</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût moyen Unitaire</i>	<i>Valeur comptable</i>
• BIAT	15.049	42,338	637.140
• UBCI	28.688	20,817	597.194
• ATTIJARI BANK	14.625	17,359	253.870
• UIB	11.500	13,983	160.805
• Monoprix	91.949	8,478	779.598
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV - CROISSANCE	2.246	269,728	605.811
• SICAV - RENDEMENT	14.970	102,350	1.532.179
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	82.860	9,731	806.333
• SPDIT SICAF	48.485	6	290.864
• SEPT MOLKA HOTEL	500	100,000	50.000
• SATHOP	792	79,655	63.087
• CARTHAGE CEMENT	61.154	3,379	206.659
• ARTES	49.125	8,472	416.971
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	9,244	152.533
• GROUP POLINA HOLDING	5.000	7,512	37.560
• Société TFT	1	100,000	100
			<u>6.712.717</u>
• Provision pour dépréciation des titres			(130.259)
			<u>6.582.458</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

<u>Solde au 31/12/2011</u>		<u>6.162.774</u>
<u>Achats</u>		<u>4.038.292</u>
♦ SFBT	108.632	
♦ SFBT DA 2007 1/13	(80)	
♦ ARTES	48.205	
♦ SPDIT SICAF	5.344	
♦ ENNAKL AUTOMOBILES	10.200	
♦ SICAV - RENDEMENT	3.007.411	
♦ SICAV – CROISSANCE	8.532	
♦ CARTHAGE CEMENT	6.972	
♦ Hexabyte	1.950	
♦ POULINA GROUP HOLDING	37.560	
♦ MONOPRIX	513.133	
♦ UBCI	60.768	
♦ Attijari Bank	229.565	
♦ TFT	100	
<u>Ventes</u>		<u>(3.625.408)</u>
♦ BT	403.858	
♦ SATHOP	88.278	
♦ SICAV - RENDEMENT	3.125.103	
♦ CARTHAGE CEMENT	6.219	
♦ Hexabyte	1.950	
<u>Moins-value latente sur titres SICAV- Croissance</u>		<u>(10.339)</u>
<u>Plus-value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>8.898</u>
<u>Dotations aux provisions</u>		<u>(84.652)</u>
<u>Reprises sur provisions</u>		<u>92.893</u>
<u>Solde au 31/12/2012</u>		<u>6.582.458</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

Titre	Solde au 31/12/2011	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2012
• ATTIJARI BANK	3.139	30.902	-	34.041
• SITEX	60.977	-	30.229	30.748
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
• BT	27.518	-	27.518	-
• ARTES	35.146	-	35.146	-
• POULINA GROUP HOLDING	-	3.750	-	3.750
• SEPT MOLKA HOTEL	-	50.000	-	50.000
Total	138.500	84.652	92.893	130.259

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 59.453, contre D : 61.243 à l'issue de l'exercice 2011 et se détaille comme suit :

	2012	2011
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 13)	59.326	61.108
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	127	135
<u>Total</u>	<u>59.725</u>	<u>61.515</u>
♦ Provision sur compte d'attente	(272)	(272)
<u>Total</u>	<u>59.453</u>	<u>61.243</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2012, un solde de D : 3.372, contre un solde de D : 1.068.314 en 2011. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2012	2011
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Autres réserves		1.373.591	1.373.591
• Résultats reportés		1.874.872	1.248.188
		<u>14.588.463</u>	<u>13.961.779</u>
<u>Total</u>			
Résultat net de l'exercice	(1)	1.440.338	2.626.684
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(C)	<u>16.028.801</u>	<u>16.588.463</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,440	2,627

(A) Au 31 Décembre 2012, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2010</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	881 102	2 167 086	15 761 779
- Affectations approuvées par l'AGO du 03 Mai 2011				(73 371)	73 371	2 167 086	(2 167 086)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010						(1 800 000)		(1 800 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2011							2 626 684	2 626 684
<u>Solde au 31 Décembre 2011</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 248 188	2 626 684	16 588 463
- Affectations approuvées par l'AGO du 17 Avril 2012						2 626 684	(2 626 684)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011						(2 000 000)		(2 000 000)
Résultat de la période close le 31 Décembre 2012							1 440 338	1 440 338
<u>Solde au 31 Décembre 2012</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	-	1 373 591	1 874 872	1 440 338	16 028 801

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 99.956, contre D : 28.517 au 31 Décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
• Etat, retenues à la source	3.120	3.660
• Etat, TCL à payer	901	2.177
• Actionnaires, dividendes à payer	321	219
• Charges à payer	32.527	23.013
• Compte d'attente passif	63.087	-
<u>Total</u>	<u>99.956</u>	<u>28.517</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2012 à D : 1.363.132, contre D : 1.478.415 en 2011.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes
• ASTREE	330.602	1,600	528.963
• AIR LIQUIDE	23.401	4,800	112.325
• SICAV RENDEMENT	25.758	3,552	91.492
• SICAV CROISSANCE	2.215	3,898	8.634
• SPDIT	48.485	0,420	20.364
• SFBT	65.870	0,600	39.522
• SFBT (Actions Nouvelles)	9.980	0,300	2.944
• SICOAC	15.630	1,500	23.445
• UBCI	27.000	0,825	22.275
• ARTES	38.500	0,550	21.175
• BIAT	15.049	2,000	30.098
• Libya Oil Tunisie	231	52,049	12.023
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720
• MONOPRIX	67.457	0,400	26.983
• ATTIJARI BANK	6.625	0,150	994
• ENNAKL AUTOMOBILES	16.500	0,250	4.125
<u>Total</u>			<u>1.363.132</u>

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2012.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, au 31 Décembre 2012 à D : 347.300, contre D : 1.518.439 à l'issue de l'exercice précédent.

Il se détaille, par titre, comme suit :

Titres	Plus ou (moins)-values réalisées
• AIR LIQUIDE	380.429
• HEXABYTE	1.817
• SICAV - RENDEMENT	(46.307)
• BANQUE DE TUNISIE	(20.516)
• CARTHAGE CEMENT	781
• SATHOP	32.538
	<hr/>
<u>Sous total (1)</u>	<u>348.742</u>
• <u>Moins-values latentes sur titres SICAV - CROISSANCE</u>	(10.340)
• <u>Plus-values latentes sur titres SICAV - RENDEMENT</u>	8.898
	<hr/>
<u>Sous total (2)</u>	<u>1.442</u>
	<hr/>
<u>Total (1+2)</u>	<u>347.300</u>

Note 11: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève en 2012 à D : 274.049, contre D : 288.788 en 2011.

Il se détaille comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.899	11.719
- CMF	600	
- STICODEVAM	8.939	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	27.414	11.998
• Publicité, publications, relations publiques	4.976	3.984
• Frais de garde	141.837	150.000
• Jetons de présence	21.000	21.000
• Frais pour opérations sur titres	3.146	28.744
• Impôts & taxes	4.335	6.994
• Frais de gestion Banque de Tunisie	54.280	47.200
• Autres charges	5.162	5.367
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>274.049</u>	<u>288.788</u>

Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 87.113 en 2012, contre D : 78.282 en 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
• Dotations aux amortissements	2.461	11.300
• Dotations aux provisions (cf. note 4)	84.652	66.982
<u>Total</u>	<u>87.113</u>	<u>78.282</u>

Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève en 2012 à D : 1.782, contre D : 3.047 au 31 Décembre 2011. Il est déterminé comme suit :

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.442.120</u>	<u>2.629.731</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Jetons de présence	21.000	21.000
- Provisions pour dépréciation des titres	84.652	66.982
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	614.678	607.175
- Moins-values réalisées sur SICAV- RENDEMENT après distribution des dividendes	50.005	37.566
- Moins-values réalisées sur SICAV- CROISSANCE après distribution des dividendes	-	2.314
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.363.132)	(1.478.415)
- Reprises sur provisions pour titres	(92.893)	-
- Plus-values latentes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(613.236)	(614.678)
- Plus-values sur cessions de titres cotés	(383.027)	(1.494.017)
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(239.834)</u>	<u>(222.342)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (min. d'impôt)</u>	<u>1.782</u>	<u>3.047</u>
<u>A imputer</u>		
- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(61.108)	(64.155)
<u>IS à reporter</u>	<u>(59.326)</u>	<u>(61.108)</u>

Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.625.408
- Placements courants	3.625.408	
• Moins-values nettes sur cessions		(31.687)
• Frais sur vente de titres		(3.371)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>3.590.350</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		4.038.292
- Placements courants	4.038.292	
• Frais sur achat de titres		8.929
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>4.047.221</u>

Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		1.363.132
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>1.363.132</u>

Note 16 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Décision de distribution de dividendes (AGO du 17 Avril 2012)		2.000.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2011		267
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2012		(321)
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>1.999.946</u>

Note 17 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS PROVENANT DES OPERATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les encaissements pour opérations sur immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		35.591
- Immobilisations financières	35.591	

• Plus-values nettes sur cessions		380.429
• Frais sur vente		(3.880)
		<hr/>
<u>Encaissements</u>		<u>412.140</u>

Les décaissements pour acquisition d'immobilisations financières s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		196.877
- Immobilisations financières	196.877	
• Frais sur achat		1.698
		<hr/>
<u>Décaissements</u>		<u>198.575</u>

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 03 Mai 2011, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.128.757 et un bénéfice net de D : 1.440.338, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF», comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de

l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.
6. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
7. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires ne sont pas entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, le 24 Avril 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH

Messieurs les actionnaires de la société
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1- Convention de services administratifs et financiers

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 1^{er} Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Cette opération a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 22 Mars 2013.

2- Rémunération du Directeur Général

Le conseil d'administration réuni le 06 Avril 2010, a fixé l'indemnité brute mensuelle du Directeur Général à 400 dinars et a décidé la mise à sa disposition d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents.

Les charges relatives à ladite voiture, supportées par la société en 2012, s'élèvent à D : 7.100.

Par ailleurs, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre opération régie par les dispositions des articles sus-visés.

Tunis, le 24 Avril 2013

DELTA CONSULT

Walid BEN SALAH